

# Formation des enseignant·es et CPE : réforme précipitée, dialogue inexistant, liberté académique en danger !

La formation des enseignant·es (FDE) et CPE a décidément la vie dure. Rien n’y fait : l’alerte du CHSCT ministériel de 2021 sur les conditions de travail du personnel de la FDE n’a rien changé. Depuis, les expressions très nombreuses et convergentes des équipes universitaires, des sociétés savantes, des responsables de formation, des différentes instances de la FDE, sur la méthode utilisée comme sur le fond des réformes, sont restées sans réponse.

Par le **COLLECTIF FDE**

**A**ujourd’hui, le MEN donne des ordres en listant ce qui « doit être fait pour la rentrée prochaine » (E. Borne, mars 2025). De notre point de vue, si l’employeur est légitime pour formuler ses attentes, c’est cependant l’université qui est chargée de la formation et qui doit la construire. Il faut donc respecter la liberté académique, le fonctionnement, ainsi que le caractère universitaire de la formation auxquels nous sommes toutes et tous très attachés, parce que c’est une condition cruciale d’une formation digne du service public.

Les attentes du SNESUP-FSU, partagées par l’intersyndicale de l’ESR, sont :

- un véritable bilan de l’état actuel de la formation ;
- des moyens financiers et humains suffisants ;
- un calendrier respectueux du dialogue social ;
- la prise en compte de l’expertise des formateurs et formatrices ;

- le respect de la liberté académique, des règles universitaires dans la conception des maquettes, des contenus de formation ;
- des modes de fonctionnement pleinement démocratiques dans les institutions de formation ;
- le maintien des sites départementaux et de tout leur personnel ;
- la garantie que les étudiant·es/fonctionnaires stagiaires en formation ne soient pas utilisés comme des moyens d’emploi.

Par contraste, ce qui est proposé par le gouvernement est de nature à dégrader encore les conditions d’entrée dans le métier. Car, si une année et demie d’étude financée est bienvenue, les modalités de formation proposées ne permettent cependant pas d’outiller les futur·es enseignant·es pour l’exercice d’un métier complexe et fondamental pour éduquer les prochaines générations (cf. *tableau*).

La formation des enseignant·es exige enfin une réforme qui soit véritablement à la hauteur des enjeux ! ■

*De notre point de vue, c’est l’université qui est chargée de la formation et qui doit la construire.*

CE QUI EST PROPOSÉ PAR LA RÉFORME	CE QUE NOUS DEMANDONS
Une conception très minimale du dialogue social, qui consiste à proposer des groupes de travail de « présentation » en avril et mai pour une réforme devant se mettre en place en septembre – ce qui présage de marges de manœuvre très limitées.	Nous demandons du temps pour une vraie concertation, qui s’appuie sur un bilan sérieux et l’expertise des acteurs et actrices de la formation. Nous refusons de travailler sur les aspects techniques et organisationnels sans textes stables et votés.
Des mesures annoncées dont le financement n’est pas clairement affiché (modules de préparation au concours, ouverture de licences PE, parcours adaptés en master).	Nous demandons que le financement de toutes les mesures soit clairement affiché pour que soient garantis le droit à la poursuite d’études (des non-lauréats par exemple) et l’égalité de traitement entre les étudiants.
Un modèle de formation qui entrave les libertés académiques (maquettes imposées) et risque de limiter le droit à la poursuite d’études des étudiant·es (parcours des non-lauréats).	Nous demandons qu’un cahier des charges coconstruit MEN-MESR soit établi et que la conception des maquettes de formation soit laissée aux équipes universitaires chargées de la formation, dans le respect des libertés académiques et de l’adossement à la recherche.
Une réforme qui ne prend pas en compte l’impact RH sur les universités et en leur sein les INSPÉ.	Nous refusons que le manque d’enseignant·es universitaires soit pallié par un recours opportuniste au personnel EN sans égard pour les champs d’expertise de chacun·e. Nous demandons le maintien des sites départementaux et de leur personnel.
Une réforme qui prévoit d’utiliser les étudiant·es stagiaires comme des moyens d’emploi à mi-temps (en M2), ce qui limite de fait leur capacité à se former et nie le temps de travail hors présence d’élèves que demande le métier d’enseignant.	Nous demandons que le temps de stage n’excède pas un tiers-temps et que la charge de préparation, de concertation et de correction soit prise en compte dans le temps de stage.